

## ORGANISATION NATIONALE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES



Paris, le 06/09/2017

Cher confrères dirigeants de TPE,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'ONTPE national, et HEXA SERVICE sont désormais partenaires.

Comme vous le savez, l'ONTPE, est toujours à la recherche de produits et solutions apportant un plus dans la vie de la TPE et de celle de ses dirigeants.

Aussi, nous avons estimé que les services proposés par HEXA SERVICE aux dirigeants de très petites entreprises et à leurs salariés, portent, au delà du bénéfice fiscal et financier plus qu'intéressant, une vraie valeur humaine entrant dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

En effet, cet avantage exclusif, issu de la loi Borloo, permet de **financer en frais professionnels pris en charge par l'entreprise** jusqu'à **1830 €** de **dépenses privées de services à domicile**, pour **vous, votre famille** (travaux ménagers, bricolage ou jardinage, assistance informatique, garde d'enfants ou soutien scolaire, cours à domicile, ...). Il est également possible d'en faire bénéficier à certains de vos salariés.

L'avantage fiscal étant un **crédit d'impôt de 25%** à déduire de votre IS ou de votre IR selon votre régime fiscal d'activité professionnelle.

Je vous invite donc, à prendre contact avec notre délégation départementale ou, à défaut, directement auprès d'Hexa Service qui vous mettra en relation avec son représentant local.

[www.hexa-service.com](http://www.hexa-service.com), ou en appelant le **04 15 40 00 00**

Vous souhaitant bonne réception,  
Bien cordialement

**Jean François FERRANDO**  
Secrétaire Général National